

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du MERCREDI 9 AVRIL 2025 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 9 AVRIL à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, Mme TABANON Chantal, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

M. VALERO Jean-Michel pouvoir à M. GALABERT Vivian.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERRAMOND Laurence.
M. VIDAL Jean-Christophe pouvoir à Mme BARRAULT Simone.

Absents :

M. GABEN Stéphane.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTOY Alain.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

2025.16 OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024.

Madame Le Maire ne prend pas part au vote.

VOTE : 23 Pour, 1 Abstention (M. COUDERC).

Mes Chers Collègues,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du Compte Administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Christian AMELING délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Madame Laurence LAMY, Maire :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	6 426 439,56 €	7 446 713,06 €	1 180 259,62 €	1 594 705,57 €
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultat de l'exercice excédent ou déficit		1 020 273,50 €		414 445,95 €
<i>Résultats reportés</i>		<i>2 824 735,85 €</i>		<i>120 163,70 €</i>
RESULTAT DE CLOTURE excédent ou déficit		3 845 009,29 €		534 609,65 €

2° Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

*COMPTE ADMINISTRATIF : La maquette principale jointe en ANNEXE 2.
 Compte tenu du volume important des pièces annexes du Compte Administratif, elles sont disponibles sur demande et sont également consultables en Mairie, aux heures d'ouverture, auprès du service financier.*

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
 Par 23 voix Pour et 1 Abstention**

APPROUVE le Compte Administratif 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
 Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
 Affichage le 22 avril 2025

Pour copie conforme,

Madame le Maire,
Laurence LAMY

Le secrétaire de séance,
Christian AMELING

